

LETTRE TRIMESTRIELLE

4^{ÈME} TRIMESTRE 2019 par Talence Gestion



SOMMAIRE

L'ÉDITO 1

Donnons du sens à notre métier

ACTUALITÉS DES MARCHÉS 2

4 questions à Régis Lefort.

POINT PATRIMONIAL 3

Les SCPI, diversifier & défiscaliser

FOCUS SUR TALENCE ÉPARGNE UTILE... 4

Né du partenariat entre Talence Gestion et EthiFinance, le fonds Talence Epargne Utile fête ses 3 ans

L'ÉDITO

Didier Demeestère
Président



Dans cette édition de notre lettre trimestrielle, nous ferons un focus sur un fonds qui occupe une place particulière dans notre gamme : Talence Epargne Utile.

Il est né il y a 3 ans avec l'objectif d'investir dans les entreprises françaises de tailles moyennes qui intègrent des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales.

Nous connaissons depuis longtemps EthiFinance, notre partenaire qui est désormais une référence dans l'analyse extra-financière des PME-ETI et nous avons besoin de leur expertise pour nous aider à construire ce fonds.

A travers Talence Epargne Utile, nous pouvons maintenant vous proposer d'investir dans un but socialement responsable, ce qui correspond à nos valeurs, tout en étant performant. De plus, nous avons la conviction qu'une entreprise qui se comporte de manière responsable créera plus de valeur à long terme pour ses actionnaires.

Avec un recul de 3 ans, nous sommes fiers d'affirmer, preuves à l'appui, que les entreprises qui composent le portefeuille du fonds ont un impact mesurable sur l'économie et la société en général, ce qui donne un sens à notre métier d'investisseurs.



Talence Gestion, de nouveau
nommée **société «incontournable»**
de l'année



TALENCE
GESTION

ACTUALITÉS DES MARCHÉS

NOTRE VISION DES MARCHÉS

Régis Lefort, Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



1

Quels éléments ont marqué les marchés au cours de l'été ?

La guerre commerciale et ses rebondissements ont continué à occuper le devant de la scène, alimentant les craintes sur la croissance mondiale et poussant les principales banques centrales à adopter une position encore plus accommodante. Conformément aux attentes des marchés, la FED a ainsi baissé à deux reprises ses taux directeurs durant l'été et la BCE a dévoilé début septembre un ensemble de mesures d'assouplissement monétaire pour soutenir la conjoncture, incluant la reprise d'un « Quantitative Easing » (rachats d'actifs) pour un montant de 20 Mds € par mois. L'été a également été marqué par la chute des rendements obligataires qui ont atteint des niveaux négatifs records en Europe, à -0,7% sur le bund allemand et -0,4% sur l'OAT française.

2

Pourquoi ces taux négatifs aujourd'hui et quels effets en attendre ?

Les taux négatifs traduisent à la fois les craintes de ralentissement économique (exacerbées par la guerre commerciale), l'absence de reprise d'inflation (proche de 1% en Europe) et d'une manière générale la défiance des investisseurs qui sont prêts à payer pour mettre leur argent à l'abri... Le phénomène est loin d'être marginal, puisque plus de 16.000 milliards de dettes s'échangeraient aujourd'hui à taux négatifs. Ceux-ci allègent sensiblement la charge de la dette des Etats, mais ils ont aussi des conséquences négatives, en particulier sur le système financier, en pénalisant la rentabilité des banques et en favorisant la formation de bulles sur certains actifs, comme l'immobilier ou le capital investissement.

3

Quel est votre sentiment sur les marchés d'ici la fin de l'année ?

Les marchés actions ont déjà fait un beau parcours avec une progression de 20% de l'indice CAC 40 au 30 septembre depuis le début de l'année, supérieure à celle de l'indice américain S&P 500 (+19% en dollar). Cette progression a profité en premier lieu aux valeurs de croissance et aux titres défensifs qui ont bénéficié de la forte baisse des taux longs

et d'une meilleure visibilité, tandis que les valeurs cycliques et les financières restent délaissées. Après ce parcours, nous sommes assez prudents d'ici la fin de l'année. En effet, les marchés doivent faire face aux risques de récession qui augmentent, et aux risques spécifiques tel que le Brexit... Les résultats des entreprises sont régulièrement révisés en baisse et les estimations pour 2020 le seront également.

Des à-coups sont toujours possibles sur les marchés, mais leur ampleur resterait selon nous limitée, grâce au soutien renforcé des banques centrales. Les éventuels trous d'air seraient donc l'occasion de se renforcer, car les actions peuvent à moyen terme également profiter de la baisse des rendements obligataires. L'écart entre le rendement des actions et celui des emprunts d'Etat n'a jamais été aussi élevé en Europe, de quoi orienter une partie des flux, auparavant investis en obligations, vers les actions, faute de placement alternatif...

4

Comment se comportent les petites et moyennes capitalisations françaises ?

Depuis le début de l'année, elles affichent un net retard de performance par rapport aux grands indices. Ainsi l'indice CAC Mid&Small ne progresse que de 13,2% et le CAC Small de 6,3%. Les petites capitalisations souffrent de leur moindre liquidité dans un environnement caractérisé par un faible niveau de confiance... Pour une question de risque, les investisseurs achètent d'abord les grandes valeurs, très liquides, avant de revenir sur les mids et les smalls. Nous pensons que la phase de rattrapage devrait bientôt démarrer, car cela fait presque 2 ans que les petites capitalisations sous-performent tandis que leurs perspectives demeurent bien orientées avec une croissance plus élevée que celle des grandes sociétés, et des valorisations devenues à nouveau attractives.

Les valeurs moyennes en bourses sont sensibles à différents facteurs boursiers, comme la conjoncture européenne ; car elles ont une exposition très domestique. Le ralentissement est fort dans l'industrie, surtout en Allemagne, mais les services résistent bien et la conjoncture s'améliore même en France. Des plans de relance en Europe, hypothétiques aujourd'hui, seraient également très positifs ; enfin la politique accommodante de la BCE est également un facteur de soutien spécifique aux small caps. Je ne vois donc pas de raison pour que les valeurs moyennes ne continuent pas à surperformer les grands indices sur le moyen terme, et c'est sûrement aujourd'hui un bon moment pour se renforcer sur ce segment de marché.

LES SCPI, DIVERSIFIER & DÉFISCALISER

Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale



Face à la baisse de rendement des produits de taux, investir dans des **SCPI** (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) de rendement offre une solution de diversification complémentaire aux portefeuilles boursiers. En plaçant un montant relativement faible, vous accédez à un ensemble d'immeubles de qualité avec la perspective d'un revenu complémentaire et récurrent.

D'ici la fin de l'année 2019, la **SCPI Déficit Foncier** permettra de réduire fortement la fiscalité de vos revenus fonciers dans un contexte de prélèvement à la source.

Comment ça fonctionne ?

La SCPI est un **produit** d'investissement collectif « **clé en main** » au sein duquel un professionnel (la société de gestion) se charge d'acquérir, d'entretenir et de louer les immeubles.

En achetant une part, vous investissez dans plusieurs immeubles. Chaque année, un **dividende** peut être distribué aux investisseurs devenus associés selon les loyers encaissés.

C'est un **investissement très long terme** nécessitant une période minimale de 10 ans à 15 ans.

Les SCPI sont accessibles directement en **nominatif pur** (ce qui permet d'éviter les droits de garde) ; dans le cadre de l'**assurance-vie/capitalisation** et maintenant dans les nouveaux **plans d'épargne retraite (PER)**.

Quels sont les intérêts ?

Les SCPI permettent d'investir dans l'immobilier **sans subir les aléas de la gestion locative**, contrairement à un investissement en direct.

En mutualisant les capitaux, une part donne accès à des **biens** dont la taille, le type (bureaux, commerces), la localisation géographique (en France, Paris – Province ou étranger) et la qualité sont habituellement **réservés aux investisseurs institutionnels**.

Quels sont les risques ?

Ce placement est soumis aux risques relatifs à la détention et la gestion d'actifs immobiliers, tels que les cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux. **Les revenus qui dépendent des locations et le capital ne sont pas garantis.**

Ce produit d'épargne n'est pas liquide, imposant une durée de conservation longue, la moyenne étant de 22 ans. Les frais d'acquisition peuvent paraître élevés mais correspondent à ceux inhérents à toute acquisition immobilière (frais de notaire et agence).

Quelle fiscalité ?

La SCPI est **transparente fiscalement**. Lorsque les parts

sont détenues en direct, le particulier sera imposé chaque année sur les loyers encaissés dans la catégorie des **revenus fonciers**.

Les parts de SCPI constituent un actif taxable au sens de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) à hauteur de la fraction investie dans l'immobilier.

SCPI de rendement, quelle(s) stratégie(s) ?

Elles proposent un revenu annuel récurrent issu de la location de commerces et de bureaux.

Acquérir des SCPI de rendement à **crédit** permet de profiter d'un effet de levier attractif dans un contexte de taux bas.

Enfin, une **acquisition de la seule nue-propriété** des parts à **titre temporaire** permet à l'investisseur de bénéficier d'un prix de souscription décoté, et de cristalliser son gain selon la durée choisie (par exemple -30,50% pour 10 ans).

SCPI Déficit Foncier, ou comment réduire la fiscalité de ses revenus fonciers d'ici la fin de l'année ?

La SCPI Déficit foncier vous permettra de déduire le montant des travaux réalisés sur les immeubles de vos autres revenus fonciers ; la fraction non utilisée étant reportable sur 10 ans.

A titre d'exemple, pour un investissement de **50 000 euros**, vous pouvez effacer des revenus fonciers à hauteur de **27 000 euros (54%)**, soit une économie d'impôt de **12 744 euros (25%) répartie sur 2019 et 2020** (pour une tranche marginale de 30% et des prélèvements sociaux à 17,2%).

Au terme des 16 ans, les immeubles seront vendus. La plus-value constatée (que ce soit à la vente des parts ou sur l'immobilier sous-jacent) sera imposée selon le régime des plus-values immobilières (soit au taux global de 36,2% réduit d'abattements pour durée de détention).



Votre gérant privé se tient à votre disposition pour vous détailler toutes nos solutions d'investissement.

FOCUS SUR TALENCE ÉPARGNE UTILE



Julien Fauvel
Gérant du fonds

« Talence Épargne Utile, né il y a 3 ans, est construit autour du financement des PME-ETI françaises les plus responsables. Nous nous intéressons aux entreprises qui développent les meilleures pratiques pour leurs salariés, celles qui sont les plus éveillées sur leur impact environnemental afin d'agir, ou encore celles qui affichent avec transparence le fonctionnement de leur instance de gouvernance. Ce sont ces champions de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), comme nous aimons les appeler avec Pierre-Yves et ses équipes chez Ethifinance, qui composent les valeurs du fonds. Ce haut degré d'exigence en matière de sélectivité se mêle à une gestion financière et active, dont je suis le principal garant. La rencontre et le dialogue régulier avec les émetteurs font partie intégrante du processus de gestion de notre fonds Talence Epargne Utile, celui-ci ayant obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable) dès l'origine.

La prise en compte de ces indicateurs extra-financiers, en tant que gestionnaire financier, me permet d'évaluer l'entreprise

dans sa globalité. En effet, une entreprise respectueuse de son écosystème, sera moins exposée à des facteurs de risques, qu'ils soient de natures endogènes ou exogènes, pouvant impacter l'entreprise sur le plan financier et sa réputation. Par conséquent, je suis particulièrement attentif à la volatilité, mesure traduisant le risque sur les marchés financiers. Les résultats sont favorables depuis l'origine, où la volatilité du fonds est inférieure d'environ 15% à celle de son indice de référence. Depuis un an, le fonds affiche une performance positive, supérieure à celle de son indice de référence (2,5% contre 1% pour le CAC Mid & Small dividendes réinvestis).

Nous continuerons à démontrer que ce fonds, dont les caractéristiques justifient son caractère unique sur la thématique des PME-ETI cotées, génère utilité sociale et performance. »



Pierre-Yves Le Stradic
Ethifinance

« Il s'est passé quelque chose cette année autour de l'investissement responsable. Les représentants des gouvernements de l'Union Européenne ont adopté une position commune sur la proposition de taxonomie verte de la Commission européenne. Les plus grandes sociétés de gestion françaises ont annoncé leur ambition d'intégrer des critères extra-financiers à travers tous leurs actifs. La création d'emploi, les problématiques d'égalité entre femmes et hommes au travail, le dérèglement climatique sont autant de sujets qui focalisent l'attention des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion.

Et pendant que la place financière s'active pour imaginer des nouveaux produits d'épargne responsable, répondant aux

attentes nouvelles des investisseurs, nous fêtons déjà trois belles années de travail commun entre les équipes de Talence Gestion et d'Ethifinance.

Merci à Didier Demeestère et Emmanuel de La Ville d'avoir vu avant les autres toute la création de valeur qui pouvait se dégager de cet entremêlement d'expertises et de convictions. A l'heure des promesses, Talence Epargne Utile a déjà fait la preuve qu'un fonds de PME françaises pouvait générer de l'utilité sociale et de la performance, combinant les pratiques d'investissement responsable les plus ambitieuses avec toutes les qualités de gestionnaire de Julien Fauvel. »

VOTRE GÉRANT RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et de l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, où elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matière patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en œuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de la documentation (DIC/DICI/prospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site internet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons.

TALENCE GESTION • SAS au capital de 450 000 € • RCS Paris : 521 659 060 - SGP agréée par l'AMF le 26/05/2010 sous le n° GP-10000019 • ORIAS : n°10057627
Siège social - 38 avenue Hoche 75008 Paris • Tél. : 01 40 73 89 60 • Fax : 01 40 70 16 67 • Mail : contact@talencegestion.fr • Site : www.talencegestion.fr
Bureaux Nord de la France - 999 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul • Tél. : 01 83 96 31 30